

Plan du mobilier urbain Ville de Fribourg

2019 – 2020

Ville de Fribourg (CH/FR)

mandant

Ville de Fribourg – Direction de l'édilité
Service d'urbanisme et d'architecture

missions

Choix des références et conception d'éléments de mobilier urbain de la ville de Fribourg

budget

62'000 fr. ht (honoraires urbaplan)

réfèrent

F. Aubert
Ville de Fribourg
026 351 75 52

équipe

E. Riedo, paysagiste urbaniste
L. Scheidegger, géographe urbaniste
L. Pasche, paysagiste urbaniste
V. Gurtner, architecte urbaniste

La ville de Fribourg présente une grande hétérogénéité de mobilier urbain et souhaite harmoniser et uniformiser la pose des nouveaux éléments à venir : poubelles, bancs, abri-bus, affichage, borne et autres doivent être définis en cohérence avec les services impliqués dans la mise en place et l'entretien de ces derniers. Suite à plusieurs ateliers de travail et des validations par les conseiller-e-s municipaux.ales, le plan a permis de regrouper les objectifs cadres, les recommandations et le choix concerté d'un catalogue du mobilier futur. Il répond aux attentes en matière de durabilité, de respect des handicaps, attentes des usagers et une autonomie de fabrication ou d'entretien, tout en garantissant une ligne harmonieuse d'ensemble.

Plusieurs éléments sont réalisés sur mesure et ont été esquissés dans le cadre de ce travail. La pose de ces éléments est également dépendant du site de l'aménagement et un plan des typologies des espaces publics de la ville a été réalisé pour aider les services à spatialiser la pose des différents éléments dans le respect du contexte paysager et patrimonial.

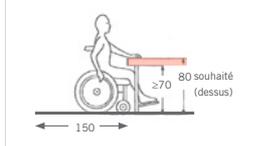
Fiche du catalogue du mobilier urbain

Table salon	
Typologie(s)	
Fabricant	Exemple : Bürri AG
Coût u. HT (indic.)	Table : 2'500 CHF sans banquette
Référence (indic.)	Landscape dining table
Matériaux	Acier galvanisé et mélèze brut
Option(s)	Avec un banc plus court pour l'accès d'une personne en fauteuil roulant
Dimensions	Banc/table : H = 45,5/75 cm / L = 210/210 cm / l = 41/83 cm
Fix / Fondation	Fondation en béton / avec boulon d'ancrage
Emprise au sol	Prévoir un dégagement de 20cm minimum de chaque côté et 1.50m d'un des côtés de la banquette (côté PMR)



Recommandations handicaps (selon norme / aménagé)

- > Hauteur sous le plateau est de min 70cm, sur plateau - max 80cm, un débordement du plateau de 60 cm.
- > Minimum 1,50 m de dégagement à chaque bout de table pour permettre l'installation et la rotation d'une personne en fauteuil roulant.



Plan des typologies des espaces publics

